



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Environnement

**Arrêté préfectoral fixant la liste des référents aptes à l'identification
du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe**

**La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-18 et R 427-25 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble métropolitain ;

Vu l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 6 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur en date du 13 juin 2022 nommant Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature générale à Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres en date du 27 octobre 2023 ainsi que la subdélégation du 18 mars 2024 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

La liste des experts référents formés dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe et aptes à identifier les espèces putois (*Mustela putorius*), vison d'Amérique (*Mustela vison*) et vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Validité

Le présent arrêté est en vigueur pour une durée de une (1) année à compter de sa date de signature.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication. Le recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet « Télérecours citoyen », à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : Abrogation

L'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 12 mai 2022 est abrogé.

Article 5 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, la directrice départementale des territoires par intérim, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, la fédération départementale des chasseurs ainsi que tous agents habilités en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les mairies.

Niort, le 24 MAI 2024

La préfète
Par délégation,
Le directeur départemental,
Par subdélégation,
La cheffe de Service eau
environnement,



Laure AERTS

Annexe à l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification
du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe

Liste des référents pour la reconnaissance des mustélidés
du département des Deux-Sèvres (79) – mai 2024

Structures	Nom des référents	téléphone
Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB 79)	<u>En priorité</u> : Tony DAHAIS	06 25 07 05 63
	Nathalie BIGEARD	06 72 08 11 64
	Benoît CARATY	06 72 08 11 95
	Fabrice CONORT	06 25 07 05 69
	Hervé DUTOIS	06 25 07 05 66
	Yohanne EPRON	07 64 47 87 85
	Esteban ERRAMUZPE	05 49 25 02 47
	Alain-Claude GERBAUD	06 25 07 05 61
	Amandine HAMON	05 49 25 02 47
	Sabrina LEFEBVRE	06 63 49 06 21
	Sébastien LUNET	06 62 80 20 92
	Pierrette MICHEL	05 49 25 02 47
	Yohan TRIMOREAU	06 25 07 05 72
Luc TEXIER	06 25 07 05 62	
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC 79)	Frédéric AUDURIER	06 07 08 32 62
	David BERTHONNEAU	06 07 56 78 04
	Laurent BONNET	06 70 88 61 64
	Hervé BOTON	06 07 56 77 80
	Bertrand BRUNET	06 70 88 61 64
	Romuald GABARD	06 74 89 83 36
	Maël GARETIER	06 70 88 61 63
	Marc PASQUIER	06 74 89 83 37
	Alexandre POUZINEAU	06 07 56 78 15
Fédération de pêche 79	Jérôme BABUT	07 85 02 25 85
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles	Christophe SUIRE	06 71 72 61 58
Fédération Régionale de Lutte contre les organismes nuisibles	Romain GALLARD	06 08 47 09 65
Groupe de Recherche et d'Étude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE)	Pascal FOURNIER	06 08 31 15 42 ou 05 56 25 86 54
	Christine FOURNIER	
	Chloé BADUEL	
	Estelle LAOUE	
	Maëlle DUPUY	
Estelle ISERE-LAOUE		
Parc Interrégional du Marais Poitevin	Xavier BARON	06 07 38 00 19

En cas de capture de Mustélidés de type putois, vison d'Amérique, vison d'Europe et de doute quant à l'identification de l'animal capturé, merci de contacter l'une des personnes ci-dessus.

